REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 11 décembre 2020
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

COVID-19: les cafés et restaurants pourront ouvrir jusqu'à 23 heures

Ce vendredi 11 décembre, le Conseil d'Etat a pris connaissance des nouvelles normes édictées au niveau fédéral pour contenir la pandémie de COVID-19. Ces normes prévoient, de manière générale, une fermeture des établissements publics à 19h ainsi que le dimanche et les jours fériés.

Le Conseil d'Etat a également pris acte du fait que les cantons dont la situation épidémiologique est favorable peuvent bénéficier d'une exception afin d'autoriser une ouverture quotidienne jusqu'à 23h, ainsi que le dimanche et les jours fériés.

Afin de bénéficier d'une telle exception, un canton doit pouvoir justifier d'un taux de reproduction inférieur à 1 pendant au moins une semaine, d'une incidence inférieure à la moyenne suisse calculée sur une semaine, d'une garantie du traçage des contacts ainsi que d'une garantie du bon fonctionnement du système de soins grâce à des capacités suffisantes.

Les autorités sanitaires cantonales ont confirmé ce vendredi après-midi au Conseil d'Etat que ces conditions étaient remplies pour le canton de Genève. Le taux de reproduction y a été inférieur à 1 pendant la dernière semaine; il s'établit à 0,88. L'incidence sur les 7 derniers jours s'établit à 188/100'000 habitants pour Genève, contre 318/100'000 habitants pour la Suisse dans son ensemble. Le dispositif de traçage des contacts est à même de poursuivre les mises en isolement et en quarantaine. Enfin, le fonctionnement du système de soins est actuellement préservé.

Sur cette base, le Conseil d'Etat a décidé de confirmer que les cafés et restaurants pourront ouvrir quotidiennement jusqu'à 23h, ainsi que le dimanche et les jours fériés. Il souligne cependant que les groupes de clients doivent être séparés par une distance d'au moins 1,5 mètre ou par un dispositif de protection adéquat et efficace (p. ex. plexiglas protecteur). Des contrôles seront effectués.

En outre, le Conseil d'Etat confirme que les commerces et musées pourront ouvrir au-delà de 19h lorsque le droit cantonal le prévoit, ainsi que le dimanche et les jours fériés.

Enfin, le nombre de cas au niveau cantonal reste élevé et met au défi le suivi optimal des chaînes de transmission. En outre, le gouvernement rappelle que les capacités hospitalières restent sous forte tension (pour rappel, plus de 500 personnes restent actuellement

hospitalisées en raison ou suite à une infection sévère au COVID-19).

C'est pourquoi il remercie les citoyennes et les citoyens de faire preuve de la plus grande vigilance et de continuer à respecter les gestes qui permettent de freiner la pandémie (distanciation sociale, désinfection des mains, port du masque).

La poursuite des allègements dont peut bénéficier le canton de Genève dépendra du comportement de toutes et tous.

Pour toute information complémentaire:

MÉDIAS UNIQUEMENT:

- *M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, en contactant M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSES, T. 079 935 86 75.*

POPULATION:

- *Hotline COVID-19 Genève, T. 0800 909 400.*

Voir également Les cantons romands optent pour le maintien de l'ouverture des restaurants le soir (communiqué de presse conjoint FR, VD, GE, NE, VS, JU)